



Adhésion club tir Saison 2026-2027 (1/09 au 31/08)

TOUT DOSSIER **INCOMPLET** NE SERA PAS TRAITE

☐ 1^{ère} Année ☐ Renouvellement ☐ Mutation ☐ 2[°] club



TARIF REDUIT ☐ Jeune (né après 31/12/2006) ☐ Handisport (carte handicapé)

Nom: * Prénom: *

Date de Naissance: * Lieu de naissance: *

N° Tel : * Nationalité : *

Adresse actuelle: *

CP : * Ville : *

Email (**en majuscules**): *

(*) rubriques et documents obligatoires pour FFtir

Pièces à fournir :	1 ^{ère} ANNEE ou MUTATION	2 [°] club	RENOUV
Pièce identité (*)	✓ ☐ (*)	✓ ☐ (*)	✓ ☐ SI MODIF
Certificat médical (*) -3 mois « Aptitude tir sportif »	✓ ☐ (*)	XXXX	✓ ☐ (*)
Copie licence en cours (*)	XXXX	✓ ☐ (*)	XXXX
Photos règlementaires (*)	✓ ☐ x 2	✓ ☐ x 1	XXXX
Justif domicile (stockage armes)	✓ ☐	XXXX	✓ ☐ SI MODIF
Extrait N° 3 casier judiciaire (sur internet)	✓ ☐	XXXX	XXXX
Autorisation 2 parents (mineurs)	✓ ☐	XXXX	✓ ☐
Règlement intérieur paraphé et signé	✓ ☐	✓ ☐	XXXX

Tarifs : 199€ droit d'entrée 1^{ère} année

+ 209€ cotisation annuelle 1^{er} club / ou 159€ cotis 2^{ème} club

1^{ère} année ou mutation = 408€ + 85€ adulte / 408€ + 56€ jeune / 358€ 2[°] club

Renouvellement = 209€ + 85€ adulte / 209€ + 56€ jeune / 159€ 2[°] club

(85€ Licence Adulte ou 56€ (jeune né après 31/12/2006) **La licence est payable comptant**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et à la FFTir. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Président de l'association.



Date * :

Signature * :

(CADRE RESERVE AU CLUB)

Date demande de licence à Fftir:

N° licence :

COMPTANT : Montant :

Mode de paiement ☐ CHQ ☐ ESP ☐ CB ☐ VRT

MANDAT SEPA au verso : Total dû =

Nbre prélèvements =

Mensualité =

(Les prélèvements se font jusqu'au 10 juin maximum - En cas d'impayé, l'adhérent sera exclu)